

18 juin 2015

## Motion de la Fédération des Entreprises publiques locales

La 12ème Conférence des Entreprises publiques locales Outre-mer s'est tenue du 16 au 18 juin 2015 en Martinique, rassemblant 150 élus, dirigeants et partenaires des Epl de Martinique, Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Guadeloupe, Mayotte, Saint-Martin, et Guyane.

Cette manifestation a été l'occasion d'échanges denses qui ont confirmé la forte implication des 99 Epl, Sem comme Spl, et démontré leur importance tant économique que sociale dans tous les territoires ultramarins. Outils des politiques publiques portées par les élus locaux à tous les échelons (régional, départemental, intercommunal et communal), les Epl développent leurs activités dans l'ensemble des champs de l'action publique locale : développement économique, aménagement du territoire, immobilier, services à la personne, mobilité, gestion des réseaux d'eau, d'énergie ou des déchets, ou encore le tourisme, la culture et les loisirs. Elles apportent des réponses concrètes aux besoins d'équipements et de services des citoyens ultramarins. Elles concourent efficacement au développement comme à la valorisation des ressources et potentialités locales.

Forts de ces constats partagés par tous, les élus ultramarins ont tenu à rappeler leur vif attachement aux valeurs de l'économie mixte et leur détermination commune à défendre ce modèle en adéquation aux besoins de leurs territoires depuis plus de 60 ans. Ils ont relevé l'importance d'outils qui ont fait leurs preuves en sachant s'adapter aux évolutions économiques, sociales, environnementales et territoriales qui conditionnent, aujourd'hui et pour les prochaines années, l'action publique locale. Ils ont marqué leur vive satisfaction au regard, tant de l'élargissement de la gamme des Epl, par la création des Spl et des SemOp, que de l'aboutissement de l'évolution des Sem immobilières, reconnues comme organismes de logement social à part entière depuis la loi ALUR.

A l'heure de la réforme territoriale, les élus ont réaffirmé un certain nombre de fondamentaux qui constituent l'ADN de la gamme Epl :

- la vocation des Epl à habiter, sous maîtrise publique, les enjeux stratégiques de long terme,
- la capacité des Epl à offrir par leurs différentes composantes (Sem, Spl, SemOp), une réponse globale, aux besoins exprimés tant par les collectivités que par l'Etat,
- l'enjeu pour les Epl à avancer à la fois dans le sens de la mutualisation, de la complémentarité, de la diversification et de la spécialisation,
- l'aptitude des Epl à mobiliser conjointement, avec effet de levier, des financements publics comme privés.

En matière de mobilité, les congressistes ont souligné la pleine pertinence de la réponse Epl. Eprouvée depuis plus de 30 ans avec les Sem, celle-ci a su se renouveler avec l'apparition d'une gamme complémentaire (Spl, SemOp), identifiée comme particulièrement adaptée de par sa capacité à mobiliser financements et expertises, publics comme privés, dans des contextes certes différents mais qui s'inscrivent toujours dans une problématique d'urgence.

Pour les mêmes raisons, les participants ont affirmé leur confiance dans les entreprises publiques locales pour relever les défis désormais identifiés comme prioritaires de l'autonomie et de la transition énergétique. L'attribution du label COP 21 à la Conférence constitue à cet égard un encouragement et une reconnaissance.

Avec plus de 105 000 logements gérés et plus de 5000 mises en chantier par an, les Epl représentent les deux tiers des logements à caractère social en Outre-mer. Elles sont également incontournables dans les métiers de l'aménagement et de l'habitat, ce qui les positionne comme un acteur complet et de proximité de la politique de la ville.

Autant de raisons qui ont conduit leur Fédération à figurer avec détermination parmi les signataires du plan de relance du logement Outre-mer, le 26 mars dernier.

Les échanges de la conférence ont permis de constater qu'en dépit d'une forte motivation de l'ensemble des signataires, la mise en œuvre de ce plan de relance sur chaque territoire n'est pas aboutie, et est conditionnée à cinq mesures :

- débloquer des financements afin qu'ils soient utilisables en temps réel,
- suppression du plancher de 5 % d'autofinancement pour les opérations en défiscalisation,
- maintien de l'allocation logement pour l'accession sociale,
- ouverture du crédit d'impôt à la réhabilitation,
- suppression du délai de portage de 5 ans pour les opérations de défiscalisation.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le terrain par les opérateurs pour atteindre les objectifs de ce plan de relance, les congressistes soulignent la nécessité de consolider les outils, au premier rang desquels les Sidom.

Au nombre de sept, les sociétés immobilières des DOM sont présentes dans tous les départements d'Outre-mer comme en Nouvelle Calédonie et représentent 75 000 logements, soit environ la moitié du parc social des Outre-mer. Véritable bras armé de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques de logement social en étroite association avec les collectivités territoriales, les SIDOM ont, dès 2010, répondu massivement à l'effort de production de logements attendu de la défiscalisation, dans des territoires durement frappés par la précarité et par un taux de chômage trois fois plus élevé qu'en métropole.

Pour ces raisons, les élus ultramarins entendent réaffirmer avec force leur attachement aux SIDOM qui contribuent, sous maîtrise publique, à répondre à la forte demande de logements comme à la cohésion économique et sociale de leurs territoires.

Les élus présents à la conférence invitent l'Etat à ouvrir la plus large concertation, afin que tout nouveau positionnement de sa part au sein des SIDOM ne remette pas en cause la gouvernance publique de ces sociétés dédiées au logement social.

Une éventuelle recomposition, même partielle, de leur capital, devra en tout état de cause garantir un actionnariat public majoritaire, résultant d'une collaboration fructueuse entre l'Etat et les collectivités territoriales. Selon des solutions adaptées à l'histoire comme à l'actionnariat de chaque société, ainsi qu'au contexte socio-économique de chaque territoire.

C'est la continuité territoriale qui est en jeu. C'est l'équilibre même de tous ces territoires qui serait compromis.

A l'issue de la Conférence, marquée par l'adoption de cette motion, les Epl des Outre-mer invitent le président de la FedEpl et les élus des Outre-mer, qui participent activement à la gouvernance de celle-ci, à engager toutes les démarches qui leur sembleront opportunes auprès du Gouvernement et des Parlementaires.

Schoelcher, Martinique, le 18 juin 2015.